

Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves en situation de Handicap



PÔLE ASH

Accueil le lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00
le mercredi de 9h00 à 11h00



Accueil des familles : 05 55 11 41 85



5 allée Alfred Leroux, Limoges



13 rue François Chénieux, CS 13123 – 87031 Limoges cedex 1

L'AVS peut-il accompagner mon
enfant de l'établissement
scolaire jusqu'à son lieu de
rééducation ?

En cas d'absence de l'AVS,
l'école peut-elle me demander
de le garder à la maison ?

Est-ce que je peux
demander le numéro de
téléphone de l'AVS ?

Est-ce que je peux
rencontrer l'AVS de
mon enfant ?

Qu'est-ce qu'un AVS
mutualisé ?

Mon enfant aura-t-il le
même AVS pendant toute
sa scolarité ?



Malgré la notification, mon
enfant n'a toujours pas d'AVS !

L'AVS de mon enfant sera-t-
elle remplacée en cas
d'absence prolongée ?

En cas d'absence de l'AVS
de mon enfant, puis-je le
remplacer moi-même ?

Le nombre d'heures d'AVS
attribuées est différent de la
notification !



La classe prévoit une sortie
scolaire. Comment mon
enfant peut-il y participer ?